



Saint-Julien-en-Genevois, 10 octobre 2018

Association Le Thairoyr
Chez Bénédicte DAUDIN
58 A, rue Louis Martel
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Affaire suivie par : **Jean-Pierre SANGUINETTI**
Tel : 04.50.35.58.43
Courriel : jean-pierre.sanguinetti@st-julien-en-genevois.fr

OBJET : Retour sur la réunion du 2 octobre 2018

Réf. : Direction Cohésion Sociale et Participation – JPS/MCC

Madame la Présidente,

Je fais suite à la réunion du 2 octobre dernier concernant l'intérêt des travaux de renforcement des soubassements de l'église, lors de laquelle les points de vue de votre ingénieur conseil et ceux des cabinets d'études structure et géotechnique ont été confrontés.

Je constate que le cabinet STEBAT confirme ses conclusions. Seul le renforcement des soubassements de l'église permettra une totale conservation du bâtiment et évitera de devoir intervenir régulièrement sur l'édifice. La municipalité, attachée à une saine gestion des fonds publics, se refuse à envisager des travaux à minima, nécessitant par la suite des interventions régulières sur le bâtiment.

Par ailleurs, c'est sous la condition que l'église redevienne un lieu de vie que le Conseil municipal s'est dit prêt à apporter une subvention à votre projet. Il n'est donc pas concevable pour nous de faire des travaux qui ne permettraient pas d'accueillir le public dans de bonnes conditions. Ainsi, pour la municipalité, la réfection totale de l'électricité, qui est nécessaire en terme de sécurité, mais également du chauffage, de l'isolation et des toilettes, sont incontournables.

Par ailleurs, si des travaux doivent être entrepris, ils devront l'être dans une seule et même opération, ne serait-ce que pour des raisons de saine gestion de celle-ci.

La mairie maintient donc son choix concernant les préconisations premières de l'étude de monsieur GALIMONT, en réexaminant toutefois certains choix de finition qui pourraient être revus à la baisse. C'est le cas par exemple des équipements de surveillance et d'anti-intrusion, les alarmes techniques ou encore la restauration des décors intérieurs. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que ces modifications ne changeront pas l'ampleur du budget global du projet.

.../...

Ainsi, nous en revenons au problème initial : à ce jour, votre plan de financement ne permet pas de réaliser votre projet.

A ce stade, il me semble utile de rappeler que la Commune a lancé un appel à projet à un moment où l'église semblait en péril, afin principalement de sauver l'édifice de l'écroulement. Elle était prête à participer au financement d'un projet si celui-ci permettait une large ouverture au public.

Depuis, la Commune a pu réaliser les travaux nécessaires pour garantir la pérennité du bâtiment, qui ne court plus aucun risque. L'objectif principal de la Commune est atteint.

Votre projet, qui proposait une ouverture au public du bâtiment, a toutefois recueilli l'assentiment du Conseil municipal. Cette accord de principe a été donné sous réserve que vous puissiez présenter un plan de financement permettant de le réaliser. Or à ce jour, je n'ai pas eu connaissance d'un complément de financement par rapport à ce que vous aviez envisagé il y a un an. J'entends bien que vous ne puissiez pas avoir d'engagement ferme de partenaires tant que le projet n'est pas plus avancé, mais vous ne nous avez fait part d'aucune autre structure ou personne qui serait susceptible de compléter le financement de votre projet.

L'accompagnement de votre projet est couteux en temps et en énergie pour les services municipaux qui en ont la charge. Ces services doivent également s'assurer de la construction de nouvelles écoles, de bâtiments sportifs, de rénovations d'autres bâtiments municipaux utilisés par l'ensemble des habitants, le tout dans des délais brefs. C'est pourquoi, si vous maintenez votre souhait de réaliser votre projet tel qu'imaginé initialement, nous vous invitons à boucler votre plan de financement avant toute autre étape.

Par ailleurs, comprenant qu'il puisse être plus simple pour vous de gérer pleinement et directement ce projet, nous sommes prêts si vous le souhaitez, et conformément à notre appel à projet initial, à présenter au Conseil Municipal une proposition de cession de l'église à l'association « le Thairoyr » pour un euro dit symbolique. Cette cession serait bien sûr assortie de conditions permettant de garantir dans le temps la pérennité du bâtiment. Ainsi, en tant que propriétaire privé, vous ne seriez plus tributaire de la priorisation faite par la Commune en faveur des projets au plus fort impact sur l'intérêt général. Vous auriez également toute latitude pour exécuter les travaux comme vous l'envisagez, encore une fois sous réserve de préservation du bâti.

Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour vous apporter les éclaircissements nécessaire concernant les modalités d'une telle opération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Le Maire,
Antoine VIELLIARD

